



37698 - La femme qui fait de l'iitikaf à la mosquée

question

La femme peut-elle effectuer une retraite pieuse à la mosquée au cours des dix dernières nuits du Ramadan ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, la femme peut faire de l'iitikaf à la mosquée au cours des dix dernières nuits du Ramadan. Bien plus, l'iitikaf est une sunna (pratique prophétique) aussi bien pour l'homme que pour la femme. Les mères des croyants (P.A.a) effectuaient cette retraite pieuse en compagnie du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et elles l'ont pratiquée après sa mort.

D'après Aïcha (P.A.a), l'épouse du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), celui-ci effectuait l'iitikaf au cours des dix dernières nuits du Ramadan jusqu'à sa mort, et ses épouses en faisaient de même après sa mort. (rapporté par al-Boukhari, 2026 et par Mouslim, 1172).

L'auteur du Awn al-maaboud dit : **cela prouve que l'iitikaf concerne aussi bien les hommes que les femmes**. Et cheikh Ibn Baz a dit : « l'iitikaf est une sunna aussi bien pour les hommes que pour les femmes parce qu'il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) effectuait l'iitikaf en Ramadan et sa dernière retraite a eu lieu dans les dix dernières nuits du Ramadan. Certaines de ses épouses le rejoignaient. Après sa mort, elles ont continué à se retirer seules. La pratique a pour cadre les mosquées qui accueillent un grand nombre de prieurs.

Extrait du site internet consacré au Cheikh Ibn Baz.

Allah le sait mieux.